## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

The Barber Asphalt Paving Company vs Propriétaire Inconnu.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, Division C—No 42,162 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique en face de la porte de la maison de cour, 322 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 19 avril 1910, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre triangulaire sur le côté du lac de la rue Dorgenois, située dans l'îlet 1362, Troisième District, borné par les rue Dorgenois, D'Abadie, Aubry et Moussalin, mesurant trente pieds de face à la rue Dorgenois, commençant à un point à vingt pieds du coin des rues D'Abadie et Dorgenois et courant trente pieds sur la rue Dorgenois vers la rue Aubry, sur une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue D'Abadie de soixante-dix pieds plus ou moins et une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Aubry de soixante seize pieds plus ou moins laquelle dite ligne de côté de soixante seize pieds plus ou moins converge et rencontre la ligne de côté de soixante-dix pieds plus ou moins à un point dans ledit îlet situé à vingt pieds de la rue D'Abadie et soixante-dix pieds plus ou moins de la rue Dorgenois.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 20 pour cent du prix d'achat

WM J. BRADY.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

Thilborger & Dufy, avocats pour la demanderesse.

18 mars—18 25—av 1 8 15 19

---

Moise Levy vs Andrew Leech.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 35,888—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynn Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, agissant pour le juge de la Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 19 mars 1910, à 10 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un baril de whiskey, un demi-baril de whiskey, un mirroir, un lot de verres, un lot de Hostetter Bitters, un compto r de buvette et glacière, un lot assorti de liqueurs en bouteilles et flacons, une licence de ville de 1910 $500.00, une licence d'Etat de 1910 $200.00 et etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions, comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

8 mars—8 13 19

---

### VENTES A L'ENCAN.

## Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Succession.**

**BATISSES.**

Nos 5200-5204 rue Laurel, coin Dufossat. 45x110.

JEUDI, le 14 avril 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Succession de Philip D ley.—No 92 313 du Dossier de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 14 avril 1910 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lui daté et signé du 11 mars 1910, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Tonti, Dumaine, St-Philippe et Miro, désigné par le No cinq et mesurant, en mesure américaine trente pieds de face à la rue Tonti, quatre-vingt-dix pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot trois, et cent pieds neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du lot six, et trente-et-un pieds six pouces et quatre lignes en largeur dans le fond, d'après un plan dressé par J. A. Pueyo, le 24 décembre 1844, et déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Deuxième—Une certaine portion de terre située, s'étendant et étant dans le même district que le lot ci-dessus, faisant partie des deux lots de terre désignés par les Nos Dix et onze sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté du 17 janvier 1859, déposé en l'étude de E. I. Bouny, un notaire de la ville de la Nouvel Orléans. Ladite portion de terre commençant à une distance de cent cinquante pieds de la rue Miro et ayant sur la ligne parallèle à la rue Miro et séparant ladite portion de terre de la balance desdits deux lots, soixante treize pieds un pouce, plus ou moins en largeur, quarante-deux pieds plus ou moins sur la ligne sur le côté de la rue St Philippe et parallèle à cette rue, et soixante-dix pieds neuf pouces plus ou moins sur la ligne du côté de la rue Dumaine et parallèle à cette rue, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, prescriptions et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois à un étage, avec chemin pour voiture, et contenant 5 chambres, galerie dans la cour, qui est très grande, il y a une écurie, hangar, etc., portant le numéro municipal 924 rue Tonti

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans en billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les loyers devant appartenir au vendeur jusqu'à la date de la signature de l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer le paiement au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de l'année 1909, et les frais de tous certificats et de l'acte de vente pardevant A. J. Cuneo, notaire, enrégistré et recordé en cela. 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido.

20 fév—20 27—mars 6 13 21 22 23 24

---

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

## Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

# VENTE DE RECEVEUR

## Excellente Occasion pour s'Embarquer dans un Bon Commerce

### George B. Matthews & Son vs Southern Italian Paste Factory, ILtd.

No 88,413, Cour Civile de District, Division "B"

### Les Effets Mobiliers de la Southern Italian Paste Factory, Ltd.,

**Consistant de Machines, Installations de Bureau, Fond de Magasin, Balances, Elévateurs, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.**

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 29 mars 1910, sur les lieux 608 rue S. Peters, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 11me jour de mars 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Les effets mobiliers de la Southern Italian Paste Factory Ltd., le tout selon l'inventaire enregistré dans la susdite affaire.

Le tout devant être vendu en gros comme manufacture en gros pour du comptant.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

Saunders, Dufour & Dufour, Dinkelspiel, Hart & Davey, Henry Mooney, avocats pour le Receveur.

18 mars—18 20 27 29

---

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Excellente Propriété Commerciale

**522-24 RUE S. REMPARTS,**

Entre les rues Poydras et Lafayette, adjacente au Marché Poydras.

### Mme BELLA COHEN VS. LOUIS LAKOWSKY ET ALS.

No 90,294 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

**MERCREDI, LE 13 AVRIL 1910, A MIDI,**

**A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE.**

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur—MERCREDI, le 13 avril 1910, midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lui rendu en cour ouverte le 8 mars 1910 et signé en cour ouverte le 11 mars 1910, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues S. Rempart, Lafayette, Poydras et Dryades sur un devis dressé par J. A. d'Hémécourt, voyer, le 6 septembre 1867, annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire date du 22 octobre 1867 et mesurant en mesure américaine vingt et un pieds, trois pouces de face à la rue S. Rempart sur quatre vingt-quatorze pieds neuf pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un magasin simple en briques à deux étages et résidence contenant grand magasin, vestibule, galeries, cinq à 6 chambres, etc., loué à bail $60 par mois et portant les Nos municipaux 522-24 rue S. Rempart.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur payables un et deux ans après la date de l'adjudication, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, par clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, l'acquéreur devant assumer au dessus et en plus de son enchère les taxes de 1910, dix pour cent de dépôt du prix d'achat requis au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.
322 rue Baronne.

13 mars—13 20 27—avril 3 10 13

---

ANNONCE JUDICIAIRE

## INTERDICTION DE Mme EDWA JONES HELLWEGE

No 89,397—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "B"

**2 Magnifiques Terrains pour Bâtir sur l'Avenue Napoléon, encoignure Remparts, borné par les rues Saratoga et Berlin.**

MERCREDI, le 13 Avril, 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—MERCREDI, le 13 avril 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne à midi en vertu d'un ordre signé le 10 février 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Daneel (autrefois Rempart) et Saratoga, désignés par les Nos un et deux sur un devis ou certificat d'arpentage dressé par S. G. Del Isle, voyer, daté du 25 octobre 1891 et annexé pour référence à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le 17 avril 1893 d'après lequel dit devis lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No un formant l'encoignure de l'avenue Napoléon et la rue Daneel (Rempart).

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans représenté par billets portant intérêt à sept pour cent (7 0|0) par an, garanti par hypothèque et lien de vendeur cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses de sécurité, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et de déposer dix pour cent cent du prix d'achat au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

13 mars—13 20 27—avril 3 10 13

---

ANNONCE JUDICIAIRE.

## SUCCESSION DE ROSA FISHER.

No 92,415—Cour Civile de District, Division D.

**Cottage Double Bien Situé, 1714-16 rue St-Philippe, entre les rues Claiborne et Derbigny.**

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 5 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 2 mars 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 207, borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Derbigny et Claiborne, lequel lot est désigné par la lettre H sur un devis de A. de Armas, voyer, daté avril 1886, annexé à un acte de Edgar Grima, notaire, daté du 28 mai 1886, et commençant à une distance de cent vingt et un pieds six pouces et quatre lignes (121' 6" 4") de l'encoignure de la rue Derbigny, et mesurant quarante pieds dix pouces (40' 10") de face à la rue St-Philippe sur cent vingt-quatre pieds 3 pouces et six lignes (124' 3" 6") de profondeur entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 1714-16 rue St-Philippe.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres dans les mansardes, dans chaque côté il y a 2 cabinets et grande chambre, dans le fond il se trouve une bâtisse à deux étages contenant 4 chambres et galerie de chaque côté, dans la cour citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de l'année 1910 au-dessus et en plus du prix de la vente, dix pour cent du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Anthony J. Rosai, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

6 mars—6 13 20 27—av 3 5

---

## R. J. Kennedy.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**HUIT (8) LOTS DE TERRE DANS LE DEUXIEME ILET DE L'AVENUE GENTILLY,**

**Coin des Rues Castiglione et Clay.**

MME JACQUES GODFROY, ET AL. VS. JOHN ARTHUR MARQUET, ET AL.

No 90,356—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR R. J. KENNEDY, Encanteur—MERCREDI, le 13 avril 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à midi, en cette ville, en vertu de et conformément à un jugement signé du 3 mars 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division K, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à vendre à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir:

Premier—Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1729, borné par les rues Clay, Serentine (autrefois Nelson), Castiglione et Rosière, désigné par le No onze (11). Le dit lot commençant à une distance de cent dix pieds (110') de l'encoignure des rues Nelson et Clay, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Clay sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales, le dit lot No onze (11) est contigu au lot No douze sur le côté vers la rue Castiglione.

Deuxième—Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, et est contigu audit lot No onze (11) sur le côté vers la rue Nelson et mesurant trente-et-un pieds onze pouces de face à la rue Clay sur cent cinquante pieds de profondeur, ledit lot étant No douze (12).

Troisième—Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No treize et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Clay sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Ledit lot de terre est contigu au lot No 12 sur le côté vers la rue Nelson et est situé dans le fond des lots désignés par les numéros 14, 15, 16, 17 et 18, et est situé à une distance de cent dix pieds de l'encoignure des rues Castiglione et Clay.

Quatrième—Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le numéro Quatorze (14) et formant le coin des rues Castiglione et Clay, et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione sur une profondeur et façade à la rue Clay de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles.

Cinquième—Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No Quinze (15) et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles; ledit lot No Quinze est contigu au lot No Quatorze et commence à une distance de trente pieds du coin de la rue Clay.

Sixième—Un certain lot de terre, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No seize (16 et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles, ledit lot No seize est contigu au lot No quinze, et commences à une distance de soixante pieds de l'encoignure de la rue Clay.

Septième—Un certain lot de terre, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No dix-sept (17) et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione, sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes égales et parallèles; ledit lot No dix sept est contigu au lot No seize et commence à une distance de quatre vingt dix pieds de l'encoignure de la rue Clay.

Huitième—Un certain lot de terre, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite désigné par le No dix huit (18) et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles. Ledit lot No dix huit est contigu au lot No dix-sept et commençant à une distance de cent vingt pieds de l'encoignure de la rue Clay.

Lesquels dit lots de terre sont désignés par les numéros 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 sur un certain plan de C. Girroux voyer, daté du 19 décembre 1849 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat sur la dite propriété pour l'année 1909, tous les certificats et déposer chez l'encanteur au moment de l'adjudication vingt (20) pour cent du prix d'achat.

L'acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 mars—13 20 27—avril 3 10 13

---

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

## Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**IN RE**

## PAPINI-BELLAU MEN'S WEAR CO., Ltd.,

**EN LIQUIDATION.**

**UN SPLENDIDE STOCK DE MARCHANDISES NOUVELLES**

Consistant de Marchandises Bien Connues Telles Que:

**CHEMISES "Home-Made MONARCH, CLUETT, STAR et PAPINI-BELLAU; B. V. D., Otis Scriven, American Hosiery Co., Stuttgarter, Conrad & Friedmann, Munsing Union and Kniepp Underwear; Arrow Brand Collars and Cuffs, Elgin and Derby Coat Sweaters, Gilets de Fantaisie et autres marchandises de qualités supérieures et en parfaite condition.**

—AUSSI—

**PARAPLUIES, BIJOUTERIE, SILENT SALESMEN AVEC BASE EN VERRE ET EN Marbre, "Cheval Glass", Coffre-Fort en Fer, Comptoir et Etagères, Etc.**

**No. 92677—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.**

PAR LOUIS C. SPEAR & CO.—LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau 825 rue Union—Il sera vendu MARDI, le 29 mars 1910, au No 140 rue St-Charles, près de la rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 17 mars 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les articles énumérés plus haut d'après un inventaire enregistré.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

U. Marinoni, Jr., G. M. Hornor, avocats pour le Liquidateur. 18mars—18 23 29

---

## Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Pour effectuer un Partage**

**Cottage Double de Choix.**

Nos 823-825 rue Clouet.

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

In re Joseph Martino vs Nicole Martino et als. No 91,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 14 février 1910 et signé en Cour ouverte le 18 février 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le Faubourg Clouet, maintenant Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Clouet, Bourgogne et Dauphine, désigné par le No Un sur un plan de L. Surgi daté du 14 juillet 1835 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire, lequel dit lot mesurant en mesure américaine trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Clouet entre les rues Craps (maintenant Bourgogne) et Grands Hommes (maintenant Dauphine) sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis Livre des Transferts 23 folio 328.

Les améliorations comprennent un joli cottage double subdivisé en cinq grandes et une petite chambre de chaque côté, ensemble avec mai-on dans le fond, citerne, cour et allée pavées, près des écoles, églises et du marché Zengel, un voisinage bien habité. Propriété productive et de bons revenus.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant William Rernaudin, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 en plus et au-dessus du montant de l'adjudication. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Asahel W. Cooper, avocat pour le demandeur.

J. V. & L. V. Guillotte et B. B. Howard, avocats pour le défendeur.

20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

---

## Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE EN PARTAGE**

**De Placement Supérieur dans la Propriété Commerciale de Choix,**

**Nos 626, 628, 630, 632 rue S. Remparts,**

Et désirable pour habitation.

Succession de George Kleinert.

No 83,417—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI le 7 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 12 mars 1909 et signé le 18 mars 1909, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Les magasins et résidences doubles substantiel en briques avec mansarde Nos 626 et 628 rue Sud Rempart, contenant magasin et chambre habitable, au rez de chaussée et à l'étage supérieur. Le lot de terre est situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Circus (maintenant Sud Rempart) Girod, Phillippi (maintenant Lafayette) et Hevia (maintenant Dryades), mesurant trente pieds, onze pouces et deux lignes (30' 11" 2"') de face à la rue Circus (maintenant Sud Rempart) sur quatre-vingt-quinze pieds (95') de profondeur.

2° Les magasins et résidences doubles à un étage en bois, avec mansarde, Nos 630 et 632 rue Sud Rempart, contenant magasins et chambres habitables; le lot de terre est contigu et est dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite et mesure trente-trois pieds cinq huitièmes de pouces [33' 5|8"] de face à la rue Circus (maintenant Sud Rempart) et quatre-vingt quinze pieds, onze pouces (95' 11") de profondeur. Ces propriétés sont dans une des plus actives et prospères de l'artère commerciale et sont également désirables pour être habitées ou comme placement; en dehors de quelques rues, La rue Sud Rempart promet la meilleure occasion pour une proposition commerciale, et promet de rivaliser tout en quelques années.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer la collection des billets, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, dix pour cent du prix d'achat, comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 mars—6 13 20 27—avril 3 7

---

## E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

**JULES ANDRIEU,**

**Propriétés Foncières, Stocks et Bons,**

**802 RUE PERDIDO**

Membre de la New Orleans Stock Exchange
N. O. Boite 113. Nouvelle Orléans, Lne

---

## Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE EN PARTAGE.**

Le Joli Cottage Simple, 623 rue Rendon, entre l'avenue Tulane et la rue Gravier.

Jolis Terrains pour Bâtir, l'îlet Holly Grove, Fig, Général Ogden et Colapissa.

Philip Spozale vs Pauline Spozale LaCroix. No 91,466—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 7 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encère publique, en vertu d'un ordre qui en est rendu le 21 février 1910 et signé du 28 février 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, situé, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Rendon, l'avenue Tulane (autrefois rue Commune), l'avenue Hagan et la rue Gravier, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 623 rue Rendon désigné comme lot 28 sur un devis annexé à un inventaire pardevant A. G. La Pice, notaire en cette ville, sous la date du 7 janvier 1895, d'après ledit plan ledit lot mesure 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rendon sur 156 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple sur le devant et d'un cottage simple dans le fond du lot, chacun contenant 3 chambres, etc.

2. Six lots de terre situés dans le Septième District de cette ville (ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent) dans l'îlet Holly Grove, Général Ogden (autrefois Jackson), Fig (autrefois Treizième) et Colapissa; lesdits lots sont connus comme lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurent comme suit: Les lots 1 à 4 mesurant chacun 61 pieds à la rue Colapissa sur 122 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot 1 formant le coin des rues Colapissa et Général Ogden; le lot 5 mesurant 61 pieds de face à la rue Colapissa sur une profondeur entre lignes parallèles de 122 pieds et formant le coin des rues Colapissa et Holly Grove; le lot 6 s'étendant dans le fond des lots 3, 4 et 5 et mesurant 61 pieds de face à la rue Holly Grove sur 152 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les 6 lots ci-dessus mentionnés seront vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse des Propriétés Foncières.

Conditions—1|2 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a, en un crédit de 1 an pour billet de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité incluant 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de ladite propriété pour l'année 1910; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Arthur B. Leopold, notaire, aux frais des acquéreurs

E. S. Whitaker, avocat pour le demandeur.

5 mars—5 6 13 20 27—avril 3 7

---

## Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux Splendides Cottages, Sans Limite ou Réserve.

Nos 2208 et 2210 rue Quatrième et 1312 et 1314 rue S. Robertson; chacun loué à des locataires de première classe.

Dans la Succession de Elizabeth Murphy.

No 91,988—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 344 rue Carondelet—JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 4 février 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St David et Liberté et l'avenue Washington, désigné comme lot No 18, sur un plan dressé par A. G. Blanchard, voyer, le 22 novembre 1899, annexé à et faisant partie d'un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 25me jour de novembre 1899, ledit lot étant situé, d'après le dit plan à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Quatrième et St David et mesurant trente pieds de face à la rue Quatrième sur cent vingt-sept pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ledit lot étant désignées par les numéros 2208 et 2210 rue Quatrième.

Deuxième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lonnat, Freret, Thalie et Erato, désigné par le No 7 sur un certain plan dressé, par John F. Braun, voyer, daté du 25 avril 1876, et aussi désigné par le No 9 sur un plan dressé par Hedin et Schlarbaum, ingénieurs civils, daté du 18me jour de mai 1954, et déposé pour référence en l'étude de Théo. O. Stark alors un notaire en cette ville, comme plan No 182, lequel lot mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; les taxes pour l'année 1910 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente devant être passé pardevant Ernste Vidrine, notaire, et tous certificats devant être aux frais de l'acquéreur, 10 0|0 de dépôt requis au moment de l'adjudication chez CICERO A. RAMSEY, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 342 rue Carondelet.

K. V. Richard, Avocat.

20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

---

## AVIS DE SUCCESSIONS.

**Succession de Julius M. Maier.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 92,531—Division A—Attendu que Julia Miller, veuve de Julius M. Maier, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julius M. Maier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Dart, Kernan & Dart, avocats.

11 mars—11 15 20

---

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

## Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriétés de valeurs des Premier et Quatrième Districts.**

Cottage Double et Emplacement de Commerce, 474-476 rue Josephine, coin Rousseau, contigu à un terrain vacant.

Cottage Double Productif, 466 et 470 rue Joséphine, Emplacement de Commerce à Deux Etages, encoignure des rues Religieuse et Race.

Maison Double à Deux Etages, 1424-1426 rue Religieuse, contigu.

Cottage Simple, 1422 rue Religieuse, contigu. Cottage Double avec bâtisse dans le fond, 1508-1510 rue St Thomas, près de la rue Race.

Toutes ces Propriétés sont dans un voisinage où il y a toujours des locataires et près du débarcadère de commerce.

Succession de Patrick Day et de Cecilia Day, son épouse

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A. No 92,360.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 19 avril 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, daté et signé le 15 mars 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Rousseau, Tchoupitoulas et l'avenue Jackson, désigné par la lettre A et mesurant trente-trois (33') pieds cinq (5") pouces de face à la rue Joséphine, la même mesure dans le fond, sur une profondeur et façade de soixante-trois (63') pieds onze (11") pouces et deux (2"') lignes à la rue Rousseau, et formant l'encoignure des dites rues.

Les améliorations comprennent le cottage double désigné par les Nos 474-476 rue Joséphine, coin Rousseau, contenant quatre chambres et hangar de chaque côté; l'encoignure est occupée par un magasin de merceerie et autre côté comme réservoir, et loué $22 par mois.

2. Le lot de terre vacant contigu, désigné comme un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Rousseau, Tchoupitoulas et l'avenue Jackson, désigné par la lettre B et mesurant vingt-sept (27') pieds, deux (2") pouces de face à la rue Joséphine, même mesure dans le fond sur une profondeur de soixante-trois (63') pieds, onze (11") pouces et deux (2"') lignes.

Les améliorations sur la propriété sont un hangar en fer dans le fond. La ferblanterie sur la devanture n'est pas incluse dans la vente.

3. Un